

---

# **ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES**

---

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

## **Samoyède**

Taille : Moyenne;

Couleur de la robe : Blanc, blanc et biscuit, blanc et crème, crème, biscuit, diverses nuances permises;

Texture et longueur du poil : Robe double résistant aux intempéries, poil extérieur rude et plus long, sous-poil épais, laineux doux et court;

Corps : Ligne de dessus horizontale; presque inscrit dans un carré; poitrine profonde, musclé;

Forme et position des oreilles : Fortes et épaisses, droites, triangulaires et légèrement arrondies aux extrémités.

Forme et port de la queue : Moyennement longue, touffue, portée rabattue en avant sur le dos et d'un côté ou de l'autre lorsque le chien est en mouvement;

Pieds : Pied de lièvre, grand, long, aplati;

Variabilités génétiques observables : La ligne des lèvres s'incurve souvent vers le haut formant le « Sourire Sammy » caractéristique. Pigment (complet ou cassé) noir à foncé. Les yeux sont toujours bruns.